

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE  
DE HUEZ ALPE D'HUEZ  
MAIRIE ANNEXE DE L'ALPE D'HUEZ  
38750 ALPE D'HUEZ

PREFET de l'ISERE  
Contrôle des ASA

27 AOUT 2020

Direction Départementales des Territoires

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE  
PASTORALE DU 4 JUILLET 2020 AU PALAIS DES SPORTS – ALPE D'HUEZ**

**Sont présents ou représentés 38 propriétaires**

Le quorum est atteint, les membres de l'assemblée des propriétaires représentant plus de la moitié des surfaces de l'Association.

L'Assemblée des Propriétaires débute à 15H00

**ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation d'un projet de jardins partagés par l'association Citron vert
2. Travaux SATA, présentation et vote
3. Travaux ESF, présentation et vote,
4. Coupe de France de VTT, présentation et vote
5. Point partenaires
6. Actualisation des câbles enterrés et des cabanes, présentation et vote.
7. Présentation de l'intégralité des pistes de VTT avec plan et n° de parcelles.
8. Point finances, présentation et vote du budget
9. Election de 2 syndics sortants (M. Denis Delage et M. Guy Bory) conformément aux statuts
10. Questions diverses

**1/ PROJET DE JARDINS PARTAGES PAR L'ASSOCIATION CITRON VERT :**

Julien André présente le projet de jardins partagés avec pour objectif de tendre vers zéro déchet en :

- 1/ fabriquant et réparant
- 2/ réduisant l'emprunte environnementale
- 3/ partageant le savoir-faire entre jardiniers

Julien André explique à l'assemblée que l'association recherche des terrains. Valérie Orceï explique que c'est une première approche afin de ne pas bloquer le projet des jardins partagés si ce projet devait se faire dans le périmètre de notre association. Denis Delage informe l'assemblée que l'AFP devrait donner son accord afin de créer une dynamique. Tout le monde serait gagnant. Rolland Roche insiste sur le fait qu'en premier lieu l'accord des propriétaires est nécessaire. Après l'accord des propriétaires des terrains, si le vote est favorable, une convention sera mise en place entre l'AFP et l'association Citron vert. La présidente propose de voter à mains levées ce qui est accepté par les personnes présentes.

La présidente propose de voter à mains levées ce qui est accepté par les personnes présentes.

**Le Vote a lieu à mains levées :**

- Pour : 34
- Contre : 2, Mme Brun Cosme et Mme Baconnier représentée par Mme Brun Cosme
- Abstention : 2, M. Ziffel représenté par M. Cordier et Mme Cordier
- Total exprimé = 38 voix

**L'AFP autorise à la majorité le projet de jardins partagés par l'association Citron Vert.**

## 2/ TRAVAUX SATA :

« En application de la convention tripartite propriétaires/commune/AFP »

Yann Carrel présente les travaux SATA 2020 :

- Transformation du télésiège Marmottes 1 en télémix
- Télécabine Huez Express : réalisation de 6 massifs de fondations de pylônes
- Aménagement d'un espace débutant aux Bergers incluant le retour au Club Med
- Vtt : réalisation de la tranche entre le restaurant « La Cabane » et le Club Med
- Entretien des pistes existantes
- Programme d'entretien et engazonnement du domaine

A ce sujet Rolland Roche demande à faire attention à l'engazonnement. Jean-Marc Daultier explique que la graine choisie est bien spécifique même si elle est plus chère. Le composite est pris auprès de la CCO. Toni Del Monte exprime que ce qui est important c'est un bon pourcentage de terre végétale.

- Aménagement du chemin équestre 1800 – Hippodrome
- Déplacement de la passerelle du Rif Nel
- Aménagement du sentier découverte des Avachis

La présidente propose de voter à mains levées ce qui est accepté par les personnes présentes.

Le Vote a lieu à mains levées :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Total exprimé = 38 voix

**L'AFP autorise à l'unanimité les travaux SATA selon les plans joints à ce PV.**

## 3/ TRAVAUX ESF :

« En application de la convention tripartite propriétaires/commune/AFP »

Alexandre Martoia, représentant l'ESF, explique à l'assemblée que dans un souci de confort pour les jeunes enfants, l'ESF souhaite installer des toilettes et un point d'eau dans la cabane du jardin d'enfants des Rousses à 1800. Actuellement c'est très compliqué pour les moniteurs de conduire les enfants aux toilettes jusqu'au chalet centrale de 1800. L'étude des parcelles impactées ayant déjà été faite, et l'accord des propriétaires demandé, une tranchée devra être faite avec l'accord de l'AFP pour amener l'eau potable et évacuer les eaux usées.

La présidente propose de voter à mains levées ce qui est accepté par les personnes présentes.

Le Vote a lieu à mains levées :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Total exprimé = 38 voix

**L'AFP autorise à l'unanimité les travaux de la cabane du jardin d'enfants ESF des Rousses selon le plan joint en annexe.**

## 4/ COUPE DE FRANCE DE VTT :

« En application de la convention tripartite propriétaires/commune/AFP »

François Badjily informe l'assemblée que la station a le plaisir d'accueillir, en remplacement (en raison de la crise sanitaire) des championnats de France, et malgré le contexte particulier d'annulation de beaucoup d'autres animations, la coupe de France de VTT du 7 au 9 août. Il sera adossé à ces compétitions, le championnat du monde junior avec une centaine de

participants. A cette occasion, 2 disciplines seulement seront présentées : la descente, avec un parc sur le parking Maurice Rajon, et le cross-country aux Bergers. Le tracé est quasiment identique à celui de l'an passé. François Badjily présente les parcours. Il s'agit d'une occupation temporaire des sols avec des aménagements, du balisage, des tontes et du piquetage. Valérie Orcel explique que le n° des parcelles impactées seront jointes au PV. Denis Delage souligne le respect et l'attention portée aux zones humides.

La présidente propose de voter à mains levées ce qui est accepté par les personnes présentes.

Le Vote a lieu à mains levées :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Total exprimé = 38 voix

**L'AFP autorise le passage sur les terrains de l'AFP pour la coupe de France de VTT**

**5/ POINT PARTENAIRES :**

Mathieu Hostache du bureau des parapentes tient à remercier l'AFP pour la bonne collaboration depuis de nombreuses années. Il soulève cependant un problème au niveau de la zone d'atterrissage de 1800. En effet, il y a une clôture qui pose des problèmes de sécurité car elle est en fer à béton. Ainsi, si un pratiquant est un peu juste sur son atterrissage, il peut y avoir un accident grave. Il ne sait pas si cette clôture est légitime bien que dans le périmètre autorisé mais il souhaiterait qu'elle soit enlevée ou bien le cas échéant remplacée par des piquets articulés. Valérie Orcel refait l'historique précisant que c'était déjà le cas l'an passé et que cette clôture avait déjà posé des problèmes. Rolland Roche déclare que c'est son terrain qu'il a clôturé, car celui-ci a été fauché sans sa permission. Valérie Orcel explique qu'il y a à cet endroit une petite trace pour laisser passer les piétons et que c'est la raison pour laquelle il y a eu un fauchage d'1 mètre en limite de propriété. Denis Delage rappelle que Rolland Roche fait partie de l'AFP et qu'à ce titre il a signé une convention et qu'il n'a pas à mettre de clôture. Rolland Roche rappelle de son côté que son terrain est envahi, lors des éditions de la Mégavalanche, par des campeurs. Denis Delage informe l'assemblée que durant ce type de grands événements sportifs (Mégavalanche, Tour de France) il faut faire preuve de tolérance. Rolland Roche précise qu'il enlèvera sa clôture.

Christian Longchamp président des APACH prend la parole et se félicite de ces 6 ans de collaboration avec l'AFP et de participations réciproques aux réunions car c'est très instructif. Toni Del Monte, le berger, explique que c'est sa dernière estive, après 30 ans de bons et loyaux services et qu'il conservera d'excellents souvenirs. Jean-Yves Noyrey exprime que ça va être dur de trouver un berger aussi compétent pour le remplacer.

Fabrice Boutet, nouveau directeur général de la SATA, se présente et affirme son intention d'une collaboration étroite avec l'AFP.

**6/ REDEVANCE DES CABLES ENTERRES :**

*« En application de la convention tripartite propriétaires/commune/AFP »*

Jean-Yves Noyrey détaille la convention tripartite entre la commune, les propriétaires et l'AFP qui permet de payer une redevance mutualisée aux propriétaires dans le cadre d'animations touristiques estivales. Il explique que la commune a également décidé d'indemniser les propriétaires dont les terrains comportent des câbles enterrés (essentiellement zones pied de pistes). Il demande à chacun de faire des recherches de documents qui le prouveraient sachant que la SATA et la mairie de leurs côtés, vont mettre en place une liste des éléments en leurs possessions. Un point sera fait durant l'automne.

La présidente propose de voter à mains levées ce qui est accepté par les personnes présentes.

Le Vote a lieu à mains levées :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Total exprimé = 38 voix

**L'AFP autorise à l'unanimité les indemnisations de câbles enterrés.**

**7/ PRESENTATION DES PISTES DE VTT, PLAN ET N° DE PARCELLES :**

*« En application de la convention tripartite propriétaires/commune/AFP »*

Jean-Marc Daultier informe l'assemblée que la SATA a fait un inventaire de toutes les parcelles traversées par les pistes de VTT, il nous présente la cartographie de celles-ci ainsi que les parcelles concernées.

Afin d'être en règle, Valérie Orcel, Présidente, demande de voter l'intégralité des pistes de VTT existantes à ce jour, ainsi que le parcellaire.

La présidente propose de voter à mains levées ce qui est accepté par les personnes présentes.

Le Vote a lieu à mains levées :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Total exprimé = 38 voix

**L'AFP valide à l'unanimité les pistes de VTT.**

**8/ POINT FINANCES :**

Denis Delage présente le compte administratif 2019 à l'Assemblée des Propriétaires, Il décrit ce que l'association a réellement dépensé et encaissé en 2019, à noter que l'AFP a versé 14 401.85 € aux membres en redevances à raison de 50€/ha. Cela représente 304 hectares indemnisés pour une surface de 399 ha.

Le déficit provient de la volonté de l'Assemblée des Propriétaires de distribuer une partie de notre résultat aux propriétaires.

**Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

- Denis Delage présente le Budget 2020 ; le budget prévisionnel adopté par le syndicat en janvier 2020.

Le syndicat propose en conséquence de verser en 2020 une redevance de 50€ /ha mais ce sera la dernière année, puisqu'en 2021 les redevances repasseront à 25€/hectare.

Le Vote a lieu à mains levées :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Total exprimé = 38 voix

**Le budget 2020 est adopté à l'unanimité par les présents et représentés**

#### 9/ ELECTION DE 2 SYNDICS SORTANTS :

Conformément aux statuts de l'AFP 2 syndics sont sortants cette année, il s'agit de Denis Delage et Guy Bory. Valérie Orcel demande s'il y a des candidats. Les deux sortants se représentant, ils sont élus à la majorité absolue.

#### Le Vote a lieu à mains levées :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Total exprimé = 38 voix

**L'AFP désigne à l'unanimité ses deux nouveaux syndics : Denis Delage et Guy Bory.**

#### 10/ QUESTIONS DIVERSES :

- Rolland Roche soulève le problème des cabanes et demandent pour quelle raison l'ESI a fait enlever la sienne à ses frais alors que l'ESF ne l'a pas fait. Gilbert Orcel répond que c'est à cause de la crise sanitaire et de la fermeture brutale de la station mi-mars. Valérie Orcel explique qu'il y a eu un courrier de l'ESF pour demander de laisser une cabane sur les pâturages car il y aura plus de dégât sur le pâturage si on l'enlève que si on la laisse.
- Le nettoyage du pâturage a eu lieu le 5 juin dernier et Jean-Yves Noyrey se félicite car globalement il y a moins de déchets. Il tient à remercier l'ensemble des participants malgré une météo capricieuse. Gilles Glénat soulève le problème des chantiers, car ils ne sont pas souvent très bien nettoyés une fois les travaux finis et beaucoup de plastiques sont emportés par le vent. Jean-Yves Noyrey précise qu'il faudra porter une attention toute particulière à cela et intervenir auprès des entreprises.
- Rolland Roche soulève le problème du lavage des VTT à 1800. Yann Carrel lui répond que ces eaux usées contenant des huiles vont au SACO (Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans) et non dans le Rif-Nel. Rolland Roche demande également que des panneaux de signalisation soient mis dans la zone humide de Brandes ce qui éviterait que les gens piétinent ces zones protégées.
- Rolland Roche tient à remercier Daniel France (ancien élu) pour ses loyaux services dans le cadre des estives des ovins, il demande qui sera le nouvel interlocuteur. Jean-Yves Noyrey propose M. Gilbert Orcel. Rolland Roche demande également un reengazonnement des merlus au niveau du Club Med vers le Ball trap. Valérie Orcel répond qu'un suivi sur 3 ans avait été demandé, et que cela leur sera rappelé.
- Rolland Roche demande que le stockage de ferrailles au-dessus du lac des Marmottes et derrière le club équestre soit enlevé. La SATA cherche un endroit plus approprié.

Fin de l'assemblée des propriétaires à 18H00

Alpe d'Huez, 06 Juillet 2020

Valérie ORCEL  
  
Présidente de l'AFP